

SCP D'AVOCATS
« EMETIS AVOCATS CONSEILS »
CAPITAL SOCIAL : 140 000 €
SIEGE SOCIAL : 27, boulevard CLEMENCEAU
66000 PERPIGNAN
RCS PERPIGNAN 501 766 091

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2025

SCS

Le 30 septembre 2025, à 08 heures, Madame Mary Ann BAISSAS gérante et titulaire de la totalité des parts de la société, après avoir fixé l'ordre du jour, savoir :

- Dissolution de la Société.
- Pouvoirs à donner à la gérance.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique décide :

- De dissoudre la Société à effet du 30 septembre 2025, et de cesser de ce fait à compter du même jour, l'exercice de la profession d'avocat,
- De se désigner (Madame Mary Ann BAISSAS), en qualité de liquidateur amiable de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs, recouvrer les créances, payer le passif, continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, cette poursuite d'activité ne concernant que les tâches administratives issues de l'ancienne activité d'avocat et étant exclusivement autorisée pour les besoins de la liquidation,
- De fixer le siège de la liquidation au domicile de celle-ci au 12, rue Louis BLERIOT – 66000 PERPIGNAN

Il est ainsi mis fin au mandat de la gérante.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « société en liquidation », ainsi que le nom du liquidateur devront figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Tous pouvoirs sont également donnés à l'associée unique en vue de porter la modification statutaire intervenue, à la connaissance du Conseil de l'Ordre des Avocats.

SCS

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il a été dressé le présent procès-verbal qui sera retranscrit sur le registre de la société.

Madame Mary Ann BAISSAS



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

PYRENEES-ORIENTALES

Le 23/10/2025 Dossier 2025 00051237, référence 6604P01 2025 A 02994

Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Zero Euro

Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros